

N° 21- 2017/RAP-COM

(Dossier n° 26830-2017/1-ISP)

**R A P P O R T**  
**de la commission des équipements publics, de l'énergie et des transports**

La commission des équipements publics, de l'énergie et des transports (EPET) s'est réunie sous la présidence de M. Philippe Blaise, le **vendredi 7 juillet 2017 à partir de 8 heures 30**, dans la salle des commissions (salle 140) de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- **rapport n° 15983-2017/1-ACTS** : projet de délibération relative à l'approbation du schéma pour la transition énergétique de la province Sud.

\*\*\*

Étaient présents : M. Philippe Blaise, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Monique Jandot et Mme Ithupane Tiéoué.

Étaient absents : Mme Nicole André-Song, Mme Sonia Backès, M. Grégoire Bernut et M. Jean-Baptiste Marchand.

Procuration de : M. Jean-Baptiste Marchand à Mme Monique Jandot.

Participaient également aux travaux de la commission : M. Nicolas Metzdorf, M. Yoann Lecourieux, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Aloisio Sako et Mme Sutita Sio-Lagadec.

L'exécutif était représenté par M. Philippe Michel, président de l'assemblée de la province Sud ; ainsi que par M. Dominique Molé, troisième vice-président de l'assemblée de la province Sud.

L'administration était représentée par :

M. Roger Kerjouan, secrétaire général de la province Sud ;  
Mme Mireille Munkel, secrétaire générale adjointe en charge de l'aménagement du territoire ;

Mme Marion Bastogi, directrice juridique et d'administration générale adjointe (DJA) ;  
Mme Catherine Benito, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (DJA) ;

M. Jean-Pierre Breymand, directeur adjoint de l'équipement (DEPS) ;  
Mme Cynthia Houdard, chargée d'étude juridique (DJA) ;  
M. Franck Ladrech, directeur adjoint du foncier et de l'aménagement (DFA) ;  
Mme Aurélia Nafoui, responsable du bureau du secrétariat de l'assemblée (DJA) ;  
Mme Lindsay Ragué, gestionnaire-rédacteur du bureau du secrétariat de l'assemblée (DJA) ;  
M. François Serve, chargé de mission développement et aménagement durable ;

Mme Sarah Travers, directrice des ressources humaines (DRH).

\*\*\*

**Rapport n° 15983-2017/I-ACTS** : projet de délibération relative à l'approbation du schéma pour la transition énergétique de la province Sud.

Dans la dynamique du schéma pour la transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, adopté au congrès par délibération n°135 du 23 juin 2016, la province Sud décline les objectifs et orientations définis à l'échelle du Pays.

Le Schéma pour la Transition Energétique de la Province Sud (STEPS) constitue un document stratégique pragmatique et opérationnel qui s'appuie sur les leviers et compétences dont dispose la province Sud pour contribuer aux objectifs et orientations fixés à l'échelle du Pays.

Pour cela, le schéma s'articule autour de trois axes :

- l'exemplarité de la collectivité ;
- la croissance verte ;
- l'aménagement et la solidarité.

Ces axes sont développés en 7 thèmes, 32 objectifs quantitatifs et 39 mesures concrètes qui doivent être mis en œuvre d'ici 2025.

La mise en œuvre de cette politique de transition énergétique a ainsi pour objet de réduire les dépenses de fonctionnement de la province Sud et de faire de l'institution un modèle de sobriété énergétique, de développer un tissu économique pouvant représenter 500 créations d'emploi dans une économie verte qui dynamise tous les territoires, de porter des projets d'aménagement innovants et intelligents ainsi que de prévenir la précarité énergétique et d'accompagner les familles qui en souffrent.

La présente délibération a ainsi pour objet l'approbation de ce schéma qui trace la voie pour une action publique provinciale pleinement tournée vers la transition énergétique.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

\*\*\*

*Un diaporama synthétique relatif aux objectifs et aux orientations du schéma de la transition énergétique de la province Sud (STEPS) a été présenté par M. Serve.*

*Dans la discussion générale, Mme Tiéoué a constaté l'absence de certaines zones géographiques dans ce STEPS. Mme Tiéoué a souhaité que la collectivité entreprenne une démarche volontaire d'intégration des tribus dans ce schéma sous la forme d'éco-tribu.*

*S'agissant du volet « solidarité » qui constitue le 6<sup>ème</sup> objectif du schéma de transition énergétique présenté par la Nouvelle-Calédonie, Mme Tiéoué a indiqué que des tribus encore isolées, et notamment celle de petit Borendi sur la commune de Thio, nécessiteraient un soutien particulier. En effet, ces tribus sont parfois privées d'électricité ou ont bénéficié de la première génération de produits photovoltaïques devenus obsolètes. Ce matériel ne garantit notamment plus la conservation des aliments, pouvant éventuellement représenter un risque sanitaire certain. Ainsi, Mme Tiéoué a souligné l'importance de l'évaluation des produits photovoltaïques sur le long terme. Elle a ajouté que les habitants des tribus isolées optent parfois pour l'achat d'un groupe électrogène, ce qui va à l'encontre de la dynamique actuelle œuvrant pour la réduction de la consommation des énergies fossiles.*

*S'agissant du contrôle des installations électriques faites dans les tribus, Mme Tiéoué a indiqué que ces dernières sont dépourvues de contrôle COTSUEL, ce qui représente une problématique en terme de sécurité et d'identification des instances responsables dans le cas d'un incident.*

*Mme Tiéoué a indiqué que les communes rurales étant de faibles consommatrices d'électricité, il serait opportun que la collectivité puisse les accompagner au mieux dans la transition énergétique en raison de l'impossibilité des autorités coutumières à contribuer financièrement aux actions dans ce secteur.*

*S'agissant de la contribution « bas carbone », Mme Tiéoué a indiqué qu'il serait opportun que la collectivité soutienne la construction de logements adaptés aux enjeux du schéma et notamment la construction de cases ou de maisons en torchis dans les tribus. M. Michel a relevé la pertinence de cette observation et a indiqué qu'une attention particulière sera portée sur la nécessité de disposer d'outils et de produits qui ne seront pas exclusivement tournés vers le marché des zones urbanisées. Il a ajouté que, dans un souci d'optimisation des interventions de la collectivité en matière d'habitat social, d'ici quelques semaines, il sera proposé aux conseillers une réorganisation des interventions provinciales en territoire coutumier notamment.*

*Mme Tiéoué a, par ailleurs, indiqué que ce plan ambitieux ne doit pas accentuer le clivage entre les territoires provinciaux fortement urbanisés et les régions enclavées de la province Sud. M. Michel a répondu que, pour des raisons d'efficience du plan d'action du schéma, l'action sera concentrée sur les zones très urbanisées à forte consommation d'énergie. Toutefois, une attention particulière sera observée afin de ne pas accroître le clivage entre les deux zones. Il a ajouté que ce débat sera mené devant l'agence calédonienne de l'énergie.*

*Suite au cyclone Donna ayant entraîné une coupure d'électricité sur la commune de Canala pendant une semaine, Mme Tiéoué a souhaité savoir si un échéancier avait été établi pour le dernier maillage de l'électrification de cette commune au titre du contrat inter collectivités. M. Michel a répondu que bien qu'il ne s'agisse pas des compétences de la collectivité, des réflexions peuvent être menées dans ce domaine. Il a ajouté que pour le cas du cyclone Donna en particulier, les priorités d'interventions des opérateurs n'ont pas été définies de façon à privilégier une zone plutôt qu'une autre. Enfin, M. Michel a indiqué que des moyens considérables ont été déployés, dans le cadre du transfert de compétence de la sécurité civile. Il a ajouté que les deux derniers cyclones ont mis en relief les possibilités d'amélioration du processus d'intervention post-cyclone et de coordination des différents services pour une réactivité optimale. A ce titre, à l'initiative de la Nouvelle-Calédonie, et en partenariat avec l'Etat, les communes et les opérateurs d'intervention post cyclone, la direction de la sécurité civile est actuellement dans une phase de réflexion critique pour l'amélioration des interventions.*

*Mme Tiéoué a souhaité s'assurer que des formations locales seront mises en place pour répondre à la création de nouveaux emplois générés par la filière de protection environnementale.*

*M. Blaise a souhaité avoir des précisions sur les mesures concrètes et prioritaires de la mise en œuvre du schéma permettant de définir le plan d'action de la collectivité à court terme. M. Michel a indiqué que le présent schéma contient trois grands domaines d'interventions et a vocation à être piloté et évalué afin de s'inscrire dans une démarche concrète et opérationnelle. Ainsi, l'ensemble du schéma, dans chacun de ces trois domaines interventions, sera suivi et évalué au moyen de tableaux de bord d'indicateurs de progression et de performance, par une direction dédiée. M. Michel a confirmé à M. Blaise que ce schéma contient, d'une part, des mesures très concrètes et déjà en cours de réalisation telles que l'équipement en matériels photovoltaïques d'établissements scolaires, ou encore la participation de Promosud dans le projet de centrale avec stockage photovoltaïque de Ouatom. Puis, d'autre part, le schéma propose des pistes de réflexion pour la mise en place de politiques spécifiques telles que la compensation carbone, la modification du code de l'environnement*

*ou encore la possibilité de flécher un certain nombre d'interventions des industriels au soutien de la filière bois et de l'action de Sud Forêt notamment.*

\*\*\*

**Examen du projet de délibération :**

Article 1 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Article 2 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Article 3 : Avis favorable de la commission, sans observation.

**Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission** (M. Philippe Blaise, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Monique Jandot et M. Jean-Baptiste Marchand).

Mme Ithupane Tiéoué s'est abstenue sur l'ensemble du projet de texte et souhaite réserver son avis pour l'examen du projet de texte en séance publique.

**Le président de la commission des  
équipements publics, de l'énergie et des  
transports**



  
**Philippe Blaise**